

Actions résistantes recensées

en Loir-et-Cher

Les enquêtes et procès d'épuration permettent, dès la Libération, une approche convenable -sinon équitable- de la collaboration, avec les réserves que présentent les conflits autour de la notion même – et la justice des vainqueurs appliquée aux vaincus¹. L'historisation de La Résistance s'est, elle, d'abord opérée à partir des mémoires des acteurs et des témoins, ce deuxième « **moment** » des événements qui détermine largement leur représentation.

La clandestinité requise pour les actes résistants limite, on l'a vu, la production de sources nécessaires à la discipline historique. Les occupants, eux, exigent d'être informés des moindres faits les concernant : en zone occupée, cette exigence sans cesse répétée, qui résulte des clauses de l'armistice, se fait tatillonne et menaçante. Gendarmes et policiers sont tenus de communiquer, sans délai, manifestations, mêmes anodines, inscriptions, tracts et, bien entendu, sabotages ou attentats. Quand la Sicherheitspolizei ouvre à Blois un « aussenkommando » à l'automne 1942, elle devient destinataire des rapports journaliers des 3 commissaires de police du département. Comme Vichy ne cesse de réclamer lui aussi cette communication, il y a tout lieu de penser que, doublement contraints, les fonctionnaires s'acquittent de cette obligation². Avec de la part de certains, de douloureux scrupules : réprimer les « *actes anti-nationaux* » fait partie de leur fonction, mais être au service des occupants au point de devoir leur livrer les auteurs, « *des compatriotes* », en perturbe plus d'un³. Cette réserve mise à part, sans qu'on puisse mesurer l'impact des scrupules policiers dans une éventuelle sous-déclaration, le dépouillement des PV et autres rapports journaliers fournit une image, sans doute très proche de la réalité, des actions résistantes à retentissement public, au moins jusqu'en juin-juillet 1944. L'action clandestine est évidemment absente des rapports : parachutages, réunions, actions de renseignements échappent aux regards policiers ou, en tout cas, ne donnent pas lieu à comptes-rendus, d'autant que le maillage du département par les occupants reste très lâche.

La base de données « Actions résistantes » construite à partir de ces documents constitue un outil pour qui veut cerner le phénomène résistant dans un territoire bien identifié comme celui des 282 communes du Loir-et-Cher occupé. Bien entendu, comme pour toute exploitation d'archives, on ne peut être assuré de traitement définitif -des pièces peuvent manquer, être incomplètes ou même erronées, et l'attention du dépouilleur peut avoir été prise en défaut... Mais surtout, quel que soit

¹ La création d'une nouvelle incrimination le 26 août 1944 -l'indignité nationale- s'est opérée après les faits sanctionnables.

² Un exemple de ces rapports figure en Annexe : les « [statistiques mensuelles d'attentats terroristes](#) » pour les 6 premiers mois de 1944.

³ Voir dans « Servir » un rapport du commissaire Lebas (RG) de février 1943 qui fait état de la « *répugnance* » de policiers amenés à « *livrer des compatriotes à la justice allemande* »

son degré d'exactitude, cette base ne peut contenir que des faits bruts : ni la préparation des actions et les circonstances de leur réalisation, ni même leur efficacité politique ou militaire ne peuvent y apparaître clairement, pas plus que la façon dont la société d'alors perçoit et interprète ces actes. Les 78 incendies de récoltes entre septembre 1942 et août 1944 et les 206 cambriolages d'avril 43 à août 44, principalement commis, les premiers pour des raisons punitives à l'encontre de paysans accusés de « *collaboration* », les seconds pour assurer la vie clandestine de Résistants, ont sans doute été diversement appréciés par une société massivement rurale...

Ces réserves essentielles étant faites, que nous apprend cette Base sur le phénomène résistant en Loir-et-Cher ?

Si on laisse de côté les quelques « *papillons* » communistes, d'ailleurs tournés contre Vichy et non contre les occupants¹, et un largage de tracts anglais par avion, on n'enregistre en 1940 que trois seules marques publiques d'attitude anti-allemande : fin novembre des « *papillons allemands* » sont « *lacérés* » à Neung-sur-Beuvron, début décembre, un papier « *gaulliste* » est trouvé au centre de tri PTT et fin décembre des panneaux indiquant les sièges des occupants sont enlevés ou arrachés à Blois. Peut-être faut-il ajouter ce que les Allemands eux-mêmes signalent au préfet : des appareils électriques « *parasitaires* » seraient mis en route de façon « *intentionnelle* » au moment des émissions de propagande de leur radio – et le préfet, qui ne croit guère à ce type de manifestation concertée, doit tout de même demander aux maires d'interdire les moteurs électriques aux heures prescrites²... Quant au 1^{er} sabotage identifié, il vise un véhicule allemand le 1^{er} mai 1941 : du sable aurait été jeté dans son réservoir, mais le commissaire de police met en doute une action préméditée – l'arrivée du véhicule la nuit même la rendant peu vraisemblable, dans un lieu au domicile non gardé.³ Jusqu'en juin 1941, ce n'est guère plus : une trentaine d'actes locaux sont recensés par la police et la gendarmerie, en tenant compte des réserves précédentes (tracts communistes tournés contre Vichy et non contre les occupants, tracts anglais et/ou gaullistes jetés d'avions).

Maintes fois affirmé, ce calme de la population loir-et-chérienne traduit une peur et une « *résignation nécessaire* »⁴ de vaincus à qui les messages du maréchal Pétain rappellent chaque fois leur statut. Mais il n'est synonyme ni d'acceptation ni d'indifférence. En plusieurs circonstances, en 1941, le préfet est ainsi sommé par les occupants d'intervenir auprès des maires à propos d'« *incidents* » ou d'attitudes hostiles aux occupants. En mars, dans un café de Bourré, village de la ligne de démarcation, des « *civils consommateurs se moquaient presque chaque jour* » des sous-officiers allemands, et « *interpellaient brutalement* » la serveuse à qui ils

¹ On trouve des exemplaires de tracts communistes de la période novembre 1940 à juin 1941 dans ADLC 1375 W 93. Voir aussi sur ce site [Communistes, surveillance et répression](#)

² Circulaire du 2 décembre 1940 - ADLC 1375 W 53

³ Voir plus bas : Sabotages - ADLC 1375 W 12

⁴ L'expression figure dans un rapport du préfet, exigé par les autorités occupantes, du 30 septembre 1940, - ADLC 1375 W 44

reprochaient de servir les occupants avant eux¹ ; en août, « *certaines soldats isolés auraient été l'objet d'agressions de la part de jeunes gens* » ; en octobre, des « *incendies [qui] viendraient à éclater particulièrement dans les fermes ou dans les bâtiments agricoles* » ; en décembre enfin, les maires, les gendarmes et les policiers sont appelés fermement à « *signaler immédiatement à la FeldKommandantur tous les cas de résistance passive, que vous seriez appelés à constater (travail blanc, sabotages, déclaration de maladies trop fréquentes etc....)* »²

À ce moment de l'occupation, rien ne vient confirmer le bien-fondé de ces mises en garde. À supposer que les actes ainsi visés résultent d'une volonté de résistance, la plupart sont de toute façon probablement individuels ou sans connotation patriotique affirmée. Témoignent des premiers, les enlèvements successifs de panneaux allemands au même endroit à Blois et les « *six tracts manuscrits anti-allemands apposés dans deux endroits* », émanant d'« *un seul auteur* »³. Les seconds sont l'objet d'une violente réaction allemande. Déjà en février 1941, un jeune employé de Saint-Ouen avait été condamné à mort pour avoir frappé un soldat allemand qui l'avait « *bousculé* ». ⁴ Même sentence en août : pour s'être querellé puis battu avec un soldat allemand, Pierre James, un jeune Blésois, est fusillé, en dépit de toutes les interventions pour obtenir sa grâce⁵. Moins de 2 mois plus tard, le 4 octobre, le Vendômois René Darreau qui aurait lu un tract communiste est exécuté, alors, précise le commissaire spécial (RG), qu'il n'est ni militant ni même sympathisant⁶. Le 23 octobre, c'est Serge Barboux, un cultivateur de Pruniers, qui est condamné à mort : il aurait remis tardivement ses armes de chasse -ce que conteste le préfet⁷.

Ces sentences, rapporte le préfet, ont « *provoqué une vive émotion* » et « *chacun sachant que pour la moindre peccadille il peut se trouver du jour au lendemain emprisonné et considéré comme otage à la merci d'un tirage au sort, tous se sentent presque personnellement menacés par des mesures de ce genre et s'en alarment non sans raison.* »⁸ Elles n'étaient évidemment pas de nature à encourager la rébellion : les comportements germanophobes observés là où cantonnaient des troupes, restaient alors suffisamment limités pour ne pas inquiéter outre mesure les autorités d'occupation. Après l'invasion de l'URSS, quand les communistes, même peu nombreux, entrent en résistance, le nombre d'actions publiques signalées et attribuables à des acteurs locaux, augmente légèrement -de fin juin 1941 à décembre 1943, environ 300 en 1 an et demi. Il s'agit, pour le plus grand nombre, de propagande par jets ou dépôts de tracts.

¹ Récit du Maréchal des Logis, commandant la brigade de Montrichard dans ADLC 1375 W 69

² Ces circulaires du préfet sont dans ADLC 1375 W 2

³ Rapport de quinzaine du préfet, 1 avril 1941 ADLC 1375 W 12

⁴ La peine fut commuée en 10 ans de forteresse après intervention du préfet qui soulignait un « *état psychique* » appelant à l'indulgence.

⁵ Pierre James, 26 ans, est arrêté le 18 août et fusillé à Saint-Gervais le 25.

⁶ René Darreau possédait un revolver et a été « *probablement dénoncé par un camarade de chantier* » ; il est fusillé à Saint-Gervais le 4 octobre 1941.

⁷ Serge Barboux se suicide en prison (suicide contesté par son fils)

⁸ Rapport d'octobre 1941 - ADLC 1375 W 4

Les premières « manifestations » publiques collectives significatives ont sans doute lieu dans les cinémas, à l'abri de l'obscurité. En témoigne, dès octobre 1940, l'ordre de la kommandantur, notifié par le préfet aux maires à l'intention des propriétaires de cinéma, d'afficher dans leur hall l'interdiction de toute parole au moment des actualités allemandes¹. Prescription en partie vaine puisqu'en février 1942 le commissaire de police de Vendôme rend compte de « *réactions hostiles ou ironiques* » lors des projections d'actualités cinématographiques – en particulier le 21 février 1942, au cours d'une séance « *particulièrement houleuse* », sous forme de « *réflexions narquoises* » – encore étaient-elles tournées contre 2 collaborationnistes français, Doriot et Bonnard². À Blois, le public applaudit, rapporte le préfet en juin 1942, au refrain du Chant du départ dans le film « Le Paradis perdu ». Pour le reste, au moins jusqu'à la mi-1942, les occupants ne peuvent que constater ce que les préfets rapportent, mois après mois, à leur tutelle ministérielle : « *dans l'ensemble l'opinion publique reste apathique et attentiste* »³ même si la « *germanophobie* » est générale et la « *collaboration* » de moins en moins comprise et acceptée.

Bien entendu, l'action clandestine, par définition, n'est ici répertoriée que lorsqu'elle échoue à le rester, ce qui n'est pas le cas le plus fréquent. Les réceptions de parachutages font partie des actions les plus revendiquées - 20 % - par les postulants au titre de Combattant Volontaire de la Résistance (CVR). En sollicitant les mémoires, entre les années 60 et 80, Duchêne et Leroux ont établi une longue liste de 157 opérations, à partir de septembre 1942, liste fréquemment ponctuée d'interrogations tant sont naturellement imprécis les souvenirs plusieurs années après les faits⁴. Casas-Jardel s'en tiennent, eux, à 57 -mais il est vrai que les FTP n'ont été que tardivement associés aux récupérations. Le nombre le plus indiscutable est communiqué à Pierre Culioli en septembre 1984 par sa « *correspondante à Londres* » : elle a accès aux archives de la RAF. Mais il ne concerne que la période juin-août 1944 : 25 largages ont été faits au nord du département, sous la responsabilité d'un officier américain parachuté, Roger Henquet, et 65 au sud, dirigés par Philippe de Vomécourt (« Saint-Paul »), que beaucoup à l'époque prennent pour un Anglais – y compris le préfet Keller... Ces 90 opérations ont mis à la disposition des différents groupes plus de 2000 containers (2172) et près de 900 « colis », sans autres précisions sur les contenances ou les lieux de largage : « *les cieux étaient généreux en 1944* », conclut la correspondante...⁵

Ni les occupants ni les autorités françaises n'ignorent l'existence de telles opérations mais force est de constater qu'à quelques (dures) exceptions près, ils

¹ Circulaire du préfet dans ADLC 1375 W 1

² Rapport « *secret* » du 24 février 1942 - ADLC 1375 W 52

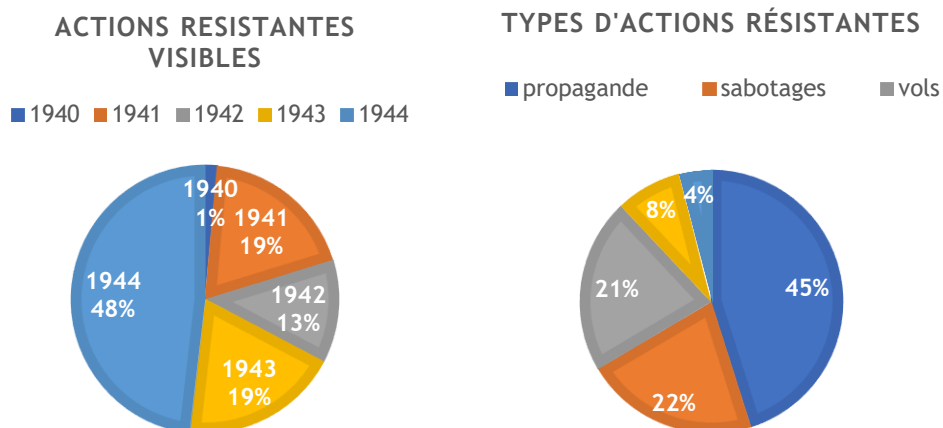
³ La phrase figure dans le rapport mensuel de septembre 1941 ADLC 1375 W 4

⁴ « *Mes souvenirs sont assez imprécis* » écrit Pierre Culioli, le créateur du 1^{er} réseau au sud du département, dans un courrier à Leroux en 1984 (56 J 2)

⁵ Tout cela figure dans les fonds versés aux ADLC et classés dans les sous-séries 55 J (fond Leroux) et 56 J (fond Duchêne)

s'avèrent incapables de les détecter : le Loir-et-Cher, peu peuplé, dispose d'espaces suffisamment isolés pour échapper à leurs regards. Trois de ces exceptions sont documentées : fin janvier 1943, à Luçay-le-Mâle (dans l'Indre à quelques kilomètres du département), le 21 juin 1943, en Sologne (entre Bracieux, Neuvy et Dhuizon), fin juillet 1944 entre Cellettes et Cour-Cheverny. La deuxième, surtout, évoquée dans « Mémoire et récit », est un coup très dur pour une Résistance organisée en Sologne, puisque les Allemands procèdent alors au démantèlement du réseau le plus important, à la saisie de stocks d'armes et à de très nombreuses arrestations suivies de déportations.¹

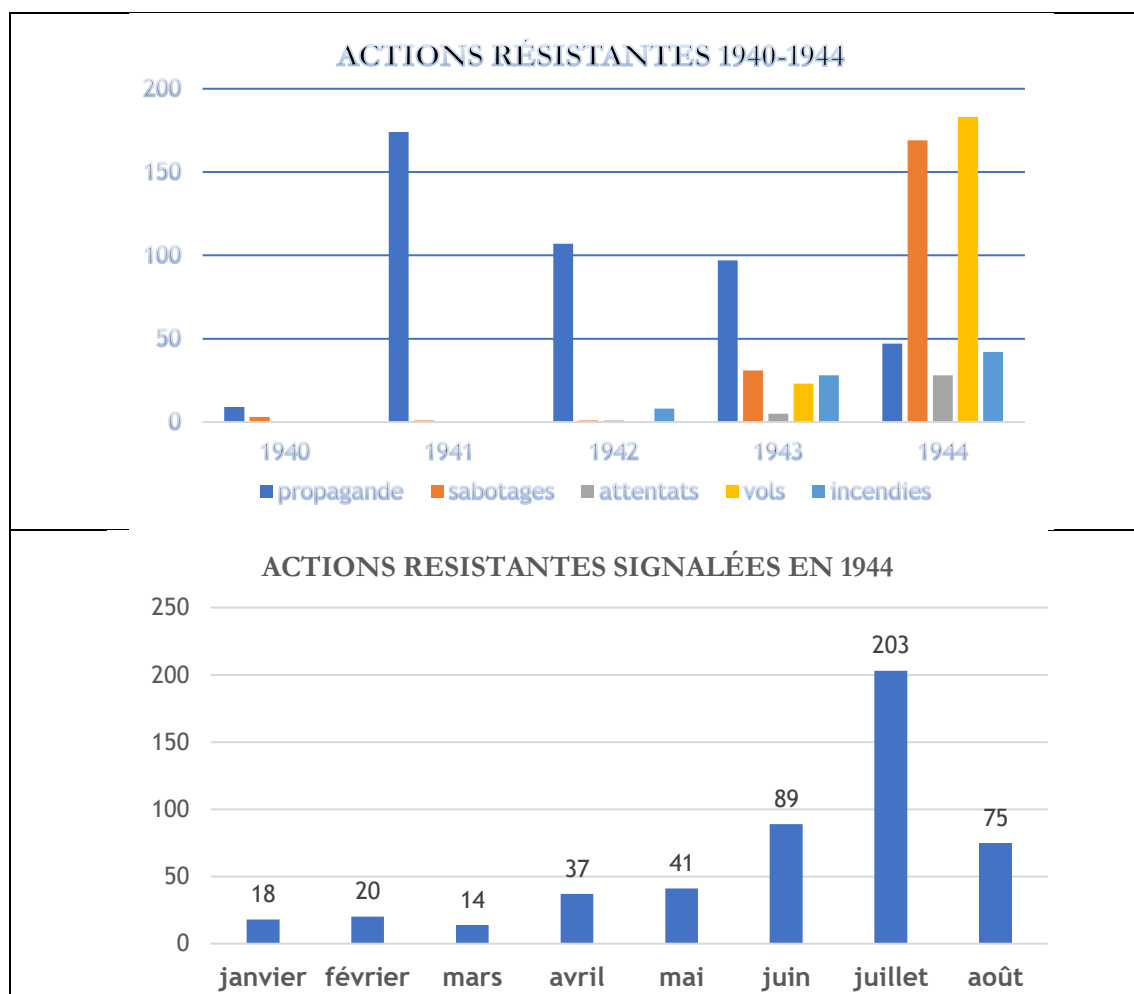
A ces quelques exceptions près, l'action clandestine reste invisible pour les occupants. Ce sont les polices françaises -et non les Allemands- qui démantèlent en août 1941, à partir d'un trafic de cartes d'alimentation, le réseau appartenant au mouvement « France Liberté » constitué à Blois à l'initiative de P.M. Dessinges. Aux yeux des occupants, au moins jusqu'au printemps 1942 et le meurtre d'un de leurs gendarmes le 30 avril à Romorantin, le Loir-et-Cher est surtout une terre de rapport avant d'être une terre de danger et ce n'est qu'en octobre, dans le cadre de sa prise en main de la police allemande, que s'installe « un service de S.S. » à Blois, annexe de l'aussenkommando de Vierzon, comme l'indique le commissaire RG qui prend contact avec l'officier de la sicherheitspolizei – un lieutenant². Cette police, que les récits nomment « Gestapo », sévira 18 mois en Loir-et-Cher, jusqu'à son départ, début août 1944.



¹ « Adolphe » était un sous-réseau d'une organisation plus vaste organisée par le Service du Colonel anglais Buckmaster, « Prosper »

² Cette annexe s'installe au 30 de la rue Augustin Thierry -ADLC 1375 W 46 - Le plus connu des responsables de la Sipo-SD blésoise, Ludwig Bauer, n'arrive qu'au printemps 1943, avec son interprète-maîtresse, Delphine Reimeringer veuve Blavot dite Mona. Selon Guillaume, il passa au service des Soviétiques après la guerre (et finit dans un camp du Goulag...)

La chronologie met en évidence le caractère tardif des actions résistantes visibles, avec une prédominance de la propagande : la moitié est concentrée en 1944 :



Les actions rapportées par les gendarmes et les policiers peuvent être réparties en 5 catégories comme l'indique le Tableau ci-dessus. Le nombre de deux d'entre elles, les cambriolages-vols et les incendies, est sans doute insuffisamment estimé. D'une part, le caractère purement « patriotique » paraît parfois douteux, d'autre part, des victimes menacées de représailles peuvent renoncer, par crainte, à déposer plainte. Jusqu'en 1944, les actions de propagande sont dominantes -avec cette double réserve qu'elles sont, avant l'attaque allemande de l'URSS, en juin 1941, pour moitié, tournées d'abord contre Vichy, et, au total, pour un tiers d'entre elles, dues à des largages par des avions alliés de milliers de tracts et de journaux sur l'ensemble du territoire, quand les distributions locales sont nécessairement plus limitées en raison d'une surveillance et d'une répression efficaces des forces de l'ordre françaises soumises aux occupants. Les actions à caractère plus militaire – sabotages et attentats/combats – occupent une place centrale dans les récits de l'été 44 : avec des jeunes plus nombreux, équipés et armés par des parachutages alliés, les effectifs résistants peuvent en effet les mener contre des forces allemandes devenues plus vulnérables.

12/12/42 - SOE Ruyriwan PROSEN
 Parachutage de Cdt AGAZARIAN "Harut", 2^e opération
 Radio jusqu'en fin de 43 de SUTTIL. Où ?

10/1/43 - Terrain de BOISREVAUD - Parachutage -
 7 personnes à la réception: SABLE DANTIE(?) - Guy et Jean
 DUTEYS - CULIOT - Jacques - Theo BERTHIER

23/1/43 - DERICOURT Henri ("Gilbert" - "Claude") parachuté
 pour prospector terrains - Où ? I et II ou L et C ?

12/2/43 - Terrain de ST L'HOMER, Che de Thonay -
 Buchmaster - Adolphe - Bon parachutage -
 A la réception 15 personnes Où exact ?

X/2/43 - Che de MARNEUIL/S/CHEN.
 Buchmaster - Adolphe - Parachutages - Où ?

(extrait de la liste-Duchêne-Leroux, en page 2 sur 18 – ADLC 56 J 2 et suivants)

Note complémentaire

Considérés comme des exécutions, les meurtres de personnes estimées complices des occupants et donc dangereuses pour les Résistants, sont traités dans le cadre de l'épuration sur [ce site](#). Aucune enquête globale officielle n'a été entreprise sur ce sujet, en principe réglé par l'Ordonnance du 6 juillet 1943 « relative à la légitimité des actes accomplis pour la cause de la Libération de la France... ». Celle qui a été confiée au commissaire Beuf (5^{ème} Brigade régionale de police judiciaire) en 1946 ne concernait que 6 des meurtres attribués à des Résistants sur les 66* répertoriés en Loir-et-Cher. Il est possible que d'autres éliminations aient échappé aux recherches -il faudrait pour s'en assurer examiner les registres de décès de chaque commune durant l'occupation et la période libératoire...

* nombre révisé et mis à jour par rapport à celui figurant sur le site